



compensatoires et les actions antidumping. Nous escomptons également plus de clarté et donc de prévisibilité dans les procédures de règlement des différends, dans l'interaction entre le système de l'OMC et les régimes commerciaux régionaux, et dans les relations entre les règles de l'OMC et les règles environnementales multilatérales ayant un effet sur les échanges. D'ailleurs, les négociations et le programme de travail sur l'environnement améliorent déjà considérablement la communication entre l'OMC et les Secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement, et entre les autorités nationales responsables du commerce et de l'environnement.

Le Canada attache beaucoup d'importance à la nécessité que les négociations menées dans le cadre du PDD tiennent compte de la capacité des pays en développement et de celle des moins avancés de mettre en œuvre de nouvelles règles, capacité qui peut être renforcée en fournissant l'aide technique nécessaire. Elles doivent également aborder une série de questions comme le traitement spécial et différencié et l'amélioration de l'accès au marché pour les exportations des pays en développement, afin que le système commercial mondial serve mieux les intérêts du développement. Comme pour les nouvelles négociations sur l'environnement et les travaux annexes, cela contribuera à promouvoir l'objectif du Canada de mieux intégrer dans les questions commerciales des préoccupations plus larges. Le système international compte de nombreuses composantes, et l'OMC n'en est qu'une parmi d'autres. C'est pourquoi nous travaillons sur les questions les plus épineuses (comme un meilleur respect des droits de la personne et dans le domaine du travail) auprès d'autres instances compétentes (p. ex. l'Organisation internationale du Travail), tout en nous efforçant de gagner la compréhension, l'adhésion et le consensus parmi nos partenaires commerciaux. Nous sommes encore tous en train d'apprendre comment la bonne gestion publique, le développement durable, la primauté du droit, la protection de l'environnement et le développement économique peuvent s'inscrire dans un tout harmonieux, au lieu d'être cloisonnés ou, pire encore, de fonctionner de manière incohérente ou à contre-courant.

LES VOIES RÉGIONALES ET BILATÉRALES

La gestion des relations bilatérales de commerce et d'investissement est un art qui exige de choisir les bons instruments. Prenons la relation entre le Canada et les États-Unis : elle s'est à l'évidence avérée très avantageuse pour le Canada au fil des ans, mais c'est également la plus exigeante de toutes, car toute rupture peut se